

En application de la directive 2014/65/UE relative aux marchés d'instruments financiers dite « Directive MIF 2 », BforBank établit et publie annuellement, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des principaux intermédiaires auxquels sont transmis les ordres émanant de ses clients pour exécution, au cours de l'année précédente, ainsi que les informations concernant la qualité d'exécution obtenue.

Ces informations sont communiquées dans le cadre du service de réception transmission d'ordres fourni aux clients (uniquement non professionnels) de BforBank pour les places de Paris, Bruxelles et Amsterdam.

### 1. Information sur les intermédiaires retenus.

Les tableaux ci-dessous indiquent pour chaque catégorie d'instruments financiers, la proportion en termes de volume et de nombre d'ordres transmis par BforBank pour exécution aux intermédiaires retenus au cours de l'année 2017 pour les places de Paris, Bruxelles et Amsterdam. L'intermédiaire retenu est PROCAPITAL (N° de Legal Entity Identifier 9695002ZQFZGWDVXU826).

Le pourcentage d'ordres dirigés ressort à 0% dans le mesure où les Clients n'ont pas la possibilité de choisir la plateforme d'exécution souhaitée.

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON		
Intermédiaires de marché classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés
PROCAPITAL	100	100	0

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dette		
	(i) Obligations		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON		
Intermédiaires de marché classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés
PROCAPITAL	100	100	0

Catégorie d'instruments	(h) Dérivés titrisés		
	(i) Warrants et dérivés sur certificats préférentiels		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON		
Intermédiaires de marché classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés
PROCAPITAL	100	100	0

Catégorie d'instruments	(k) Produits indicieux cotés (ETP) [fonds indicieux cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]		
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N	
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés
PROCAPITAL	100	100	0

## 2. Information sur la qualité d'exécution obtenue

BforBank veille à obtenir le meilleur résultat possible en retenant le(s) prestataire(s) lui permettant de satisfaire à son obligation d'agir au mieux des intérêts des clients, lorsqu'il confie à un tiers, pour exécution, les ordres qu'il reçoit de ses clients.

Ainsi, lorsqu'il transmet à des intermédiaires les ordres qu'il a reçus de ses clients pour exécution, BforBank prend toutes les mesures suffisantes pour obtenir la meilleure qualité d'exécution possible. Pour remplir cette obligation, BforBank a établi une politique qui sélectionne, pour chaque catégorie d'instruments, le ou les intermédiaires auxquels les ordres sont transmis.

BforBank contrôle régulièrement l'efficacité de cette politique, en particulier la qualité d'exécution des intermédiaires retenus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de s'assurer que les prestataires fournissent de manière permanente le niveau de service attendu et le cas échéant, corrigent les défaillances constatées. La qualité de l'exécution des ordres qui leur sont confiés fait l'objet d'une revue au moins annuelle ainsi qu'à chaque changement significatif ayant une incidence sur la capacité de BforBank à continuer d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

En 2017, BforBank a choisi une entité d'exécution unique, PROCAPITAL. Cet intermédiaire a lui-même établi et mis en œuvre une politique d'exécution des ordres ainsi que des procédures et des systèmes informatiques lui permettant de répondre à son obligation de meilleure exécution.

Le dispositif du prestataire prend notamment en considération comme facteurs de meilleure exécution, le coût de la transaction (exécution, compensation, règlement-livraison), la rapidité d'exécution, la liquidité du lieu d'exécution, le prix, la probabilité de l'exécution et du règlement-livraison, la taille et la nature de l'ordre. Conformément à la réglementation, ce dispositif repose sur le facteur du « coût total », entendu comme le prix d'exécution et tous les coûts associés, s'agissant de clients classifiés « non professionnels ».

Le prestataire s'efforce d'exécuter les ordres transmis par BforBank sur le lieu d'exécution répondant au mieux à ses critères de meilleure exécution, critères paramétrés dans son système d'information. A cette fin, le prestataire a sélectionné les marchés réglementaires de la Bourse de Paris, Bruxelles et Amsterdam ainsi qu'un système Multilatéral de négociation organisé, dénommé Equiduct, qui permet une potentielle amélioration du prix dans la mesure où ce système assure la cotation d'un sous-ensemble de valeurs cotées sur Euronext via un carnet d'ordre consolidé agrégeant l'ensemble des prix et quantité disponibles sur toutes les places d'exécution proposant une cotation pour les valeurs de ce sous-ensemble.

Les rapports réglementaires relatifs à la qualité d'exécution de cet intermédiaire sont accessibles en annexe.

Il ressort des informations publiées par cet intermédiaire au titre de l'année 2017, et du suivi régulier réalisé par BforBank, que la qualité d'exécution des ordres obtenue permet d'obtenir dans la plupart des cas le meilleur résultat possible pour les clients classifiés « non professionnels ». Il apparaît également que la qualité d'exécution des ordres obtenue par cet intermédiaire unique permet à BforBank d'obtenir des résultats pour ses clients qui sont au moins aussi bons que les résultats auxquels il pourrait raisonnablement s'attendre s'il avait recours à plusieurs intermédiaires.

Il est enfin précisé que BforBank applique une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant d'assurer en permanence la primauté de l'intérêt de ses clients ainsi que leur traitement équitable et s'engage à ne percevoir aucune incitation, rémunération ou avantage non monétaire en vue de la transmission pour exécution des ordres de ses clients à cet intermédiaire.

# ANNEXE



**Bforbank**  
**Activité 2017**  
 Données relatives à la RTS 28

<i>Marchés domestiques (ESES)</i>						
Catégorie d'instruments	Nb ordres Achat	Volume Achat	Nb ordres Vente	Volume Vente	Nb ordres Total	Volume Total
Actions (€)	158 466	847 076 305	128 421	846 506 943	286 887	1 693 583 248
Bons et Droits (€)	444	793 641	1 103	2 480 630	1 547	3 274 271
Fonds (€)	16	342 506	7	405 512	23	748 018
Obligations (€)	296	2 563 839	237	4 735 893	533	7 299 733
Trackers	7 023		5 480		12 503	
EUR	6 980	56 689 935	5 449	56 144 959	12 429	112 834 894
USD	42	214 002	31	168 288	73	382 290
CHF	1	1 114			1	1 114
Warrants et certificats (€)	12 081	48 121 585	9 762	46 695 007	21 843	94 816 592
	<b>178 326</b>		<b>145 010</b>		<b>323 336</b>	